

Déchèterie de Lorleau

Attention : Remplacement de la carte d'accès par une vignette d'accès !

Les documents pour obtenir votre vignette d'accès sont disponibles à l'accueil de la déchèterie depuis le Lundi 2 Février 2015.



Pour obtenir votre vignette, vous devrez rapporter à la déchèterie le formulaire complété et signé, accompagné des pièces justificatives demandées. Les agents de la déchèterie contrôleront alors si le dossier est complet et apposeront la vignette sur le pare-brise de votre véhicule.

Le système deviendra obligatoire pour les professionnels à partir du 1^{er} Avril 2015.

Pour les particuliers, cela sera obligatoire à partir du 1^{er} Juin 2015.

A ces dates, les anciennes cartes seront devenues obsolètes et vous devrez impérativement être équipés d'une vignette pour continuer à utiliser les services de la déchèterie. Afin de pouvoir bénéficier de ce système dès sa mise en place, nous vous conseillons d'effectuer cette démarche le plus tôt possible.



Pour toute question, merci de contacter le SYGOM : Tél. : 02 32 54 47 64 - Mél. : contact@sygom.fr